



OIP - Communiqué de Presse 15 JUIN 2009

Surpopulation explosive à la prison de Jamioulx

La situation de surpopulation carcérale au sein de la Prison de Jamioulx - 440 détenus pour une capacité de 267, soit un taux de surcapacité de 165% - est explosive, engendrant pour les détenus des conditions de vie carcérale intolérables, inhumaines et dégradantes. Cette réalité implique également des conditions de travail extrêmement difficiles pour le personnel pénitentiaire. En réaction à cette situation, les délégations syndicales des agents pénitentiaires de la Prison de Jamioulx – prison la plus surpeuplée du Royaume - ont décidé depuis le 09 mars dernier la mise en place d'un service dit « restreint » au sein de l'Etablissement pénitentiaire. Ce service restreint interdit l'accès de la prison aux services sociaux d'aide aux détenus (soutien psychosocial, visiteurs de prison, formations, etc.).

Depuis 3 mois, privés des services des intervenants externes, les prévenus et personnes condamnées ne peuvent préparer leur projet de « préparation à la remise en liberté » ou leur plan de reclassement (comparution devant le Tribunal d'Application des Peines -TAP). Le Service Psychosocial interne à la prison se retrouve seul et, submergé, pare au plus pressé. En conséquence, plusieurs détenus ont vu leur remise en liberté postposée.

Après plusieurs négociations avec les délégués syndicaux et deux propositions totalement inadéquates au vu des missions et de la déontologie de travail des services externes, ceux-ci ont obtenu depuis peu la possibilité d'accéder à nouveau à la prison mais de manière restrictive. Cette proposition permettra de reprendre les démarches de reclassement et d'entendre les difficultés des détenus quant à leurs conditions de vie. Cette situation reste cependant insatisfaisante pour les services qui souhaiteraient pouvoir exercer leurs missions de manière pleine et entière, d'autant plus que la question des formations générales n'est quant à elle toujours pas résolue à l'heure actuelle

Depuis 3 mois, c'est le silence. Silence du personnel pénitentiaire qui ne fait aucun écho dans les médias de la situation préoccupante. Silence de nos responsables politiques (Ministre de la Justice, Ministre de la Communauté Française) qui restent sourds aux interpellations du secteur associatif et du monde carcéral.

En outre, se pose la question de savoir à qui et en quoi profite réellement cette stratégie du « pourrissement » : les détenus sont davantage enfermés, quasiment 22h/24, ce qui ne rend pas la situation moins tendue ; ne pouvant préparer leur reclassement (logement, travail, etc.), ils sont maintenus plus longtemps en prison – ce qui aggrave le phénomène de surpopulation carcérale et empêche tout travail de réinsertion valable. N'oublions pas que la peine est la privation de liberté et non la

déshumanisation qui ne peut qu'aggraver la situation psychologique et sociale des détenus. Tout travail sur la prévention de la récidive est rendu excessivement difficile. En quoi cela améliore-t-il la situation actuelle des détenus, des agents, et de la société dans son ensemble ?

Se pose également la question de la responsabilité du SPF Justice d'assurer des conditions de travail décentes pour tout le personnel pénitentiaire qui doit gérer de véritables situations dangereuses au sein des prisons, et celle de se doter des moyens d'appliquer les nouvelles législations existantes. Rappelons à ce propos que le droit à l'aide sociale et à la formation vient d'être réaffirmé par la récente Loi de Principes sur le statut interne des détenus ...

L'OIP dénonce avec fermeté le fait que les services extérieurs ne puissent exercer les missions qui leurs sont conférées.

Enfin, l'OIP soutient avec force qu'il convient de s'attaquer aux causes profondes de la surpopulation plutôt que de bâtir de nouvelles geôles pour endiguer le processus de surpopulation. Rappelons que, parmi celles-ci, on cite principalement un taux de détention préventive abusif et indécent (36,8% de la population carcérale)¹, un durcissement des peines prononcées par les juges depuis une dizaine d'années alors que rien ne prouve que la criminalité a augmenté, ainsi qu'une forte diminution du nombre de libérations conditionnelles. Au lieu de construire ses nouvelles prisons, quelles mesures le Ministre de la Justice compte-il mettre en place pour remédier à l'accroissement de la population carcérale (on est passé de 5677 détenus en 1980 à 9890 en 2008)², pour réduire la détention préventive, pour élaborer une réelle politique de libération conditionnelle et, partant, permettre d'autres réponses politiques, économiques et sociales que l'exclusion, la punition et ... la prison ?

Pour l'Observatoire International des Prisons (OIP),

Delphine Paci, Présidente.

Pour de plus amples informations, merci de contacter le 0476/ 64 22 33 et de laisser un message le cas échéant.

¹ Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, Rapport Annuel, 2008. En 2005, le nombre de personnes en détention préventive était deux fois et demi supérieur qu'en 1980 tandis que la durée moyenne de détention préventive a doublé (VANNESTE, C., *Les détenus bruxellois et la population carcérale à Bruxelles*, intervention orale, Le détenu : un citoyen comme un autre !, colloque au Parlement bruxellois, 13/03/08).

² Cf. Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, Rapports Annuels, 1999, 2000, 2008 (population journalière moyenne sur l'année).